

# **RAPPORT DE VOTE & DE DIALOGUE 2020**



# LA COVID NE DOIT PAS JUSTIFIER LE REcul DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Le traditionnel rassemblement des assemblées générales (AG) n'aura donc pas eu lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire. Les nombreux petits actionnaires qui se réunissent dans ces grands-messes annuelles n'ont pas pu poser leurs questions parfois très décalées et personnelles mais qui en font tout le charme.

En 2019, treize sociétés françaises, dont Sanofi, LVMH et Renault, avaient réussi à attirer pour leur AG annuelle plus de 1 000 actionnaires.



A l'AG d'Air Liquide, champion historique de l'actionariat individuel, ce sont même près de 4 000 personnes qui étaient présentes.

Très rapidement, au début de l'année 2020, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) avait rappelé aux actionnaires qu'il leur était possible de voter aux AG sans y être physiquement présent (par correspondance ou par procuration) et qu'ils pouvaient également déposer des questions écrites.

L'AMF avait aussi recommandé aux émetteurs côtés une retransmission en direct de leur assemblée générale sur leur site internet.

L'agence de conseil en vote Proxinvest a constaté une baisse de presque 4 % du nombre d'actionnaires qui a voté aux AG des sociétés du SBF 120. Ce chiffre traduit bien les difficultés d'inscription et d'accès internet auxquels ont dû faire face ces acteurs traditionnels.

Force est de constater que l'absence de présence physique a entraîné une détérioration des droits des actionnaires en les privant la plupart du temps du droit à s'exprimer.

Car si les services informatiques de nombres d'entreprises ont réalisé des miracles pour nous permettre de basculer très rapidement et sans préparation en télétravail,

les chaînes de traitement des établissements centralisateurs d'un autre âge n'ont malheureusement pas permis l'instauration du temps réel pour la tenue des assemblées générales.

Les dirigeants des entreprises cotées, qui vantent pourtant publiquement l'importance de ces échanges avec les petits porteurs qui leur permettent de ressentir les attentes de la société civile, n'ont pas produit non plus beaucoup d'efforts pour rendre les visio-conférences attractives.

Trop d'administrateurs ont décliné leur participation à cet exercice, y compris certains présidents. Il est absolument nécessaire que les autorités réglementaires, si les assemblées physiques ne pouvaient avoir lieu en 2021, imposent aux organisateurs des AG à distance de permettre une interactivité fluide des participants ainsi que le vote en direct.

Chez Ecofi nous sommes convaincus que l'exercice du vote et la pratique du dialogue s'appuyant sur une analyse de qualité, constituent deux moyens essentiels de défendre l'intérêt à long terme de nos clients et de responsabiliser les entreprises dans lesquelles nous investissons.

**François Lett,**  
Directeur du département  
éthique et Solidaire

# ECOFI: UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

## Un engagement en chiffres

En 2020, Ecofi a continué d'appliquer son approche d'investisseur actif en votant à **272 assemblées générales** pour un total de **4 468 résolutions**.

Dans le respect de notre politique de voter rigoureuse, nos votes d'opposition ont concerné **42 % des résolutions**, s'agissant tout particulièrement des nominations des administrateurs et des rémunérations des dirigeants <sup>(1)</sup>. Nous avons également soutenu **121 résolutions d'actionnaires** ayant l'ambition d'augmenter la transparence des sociétés sur les aspects environnementaux et sociaux de leurs activités, et de les inciter à adopter de meilleures pratiques en termes de gouvernance.

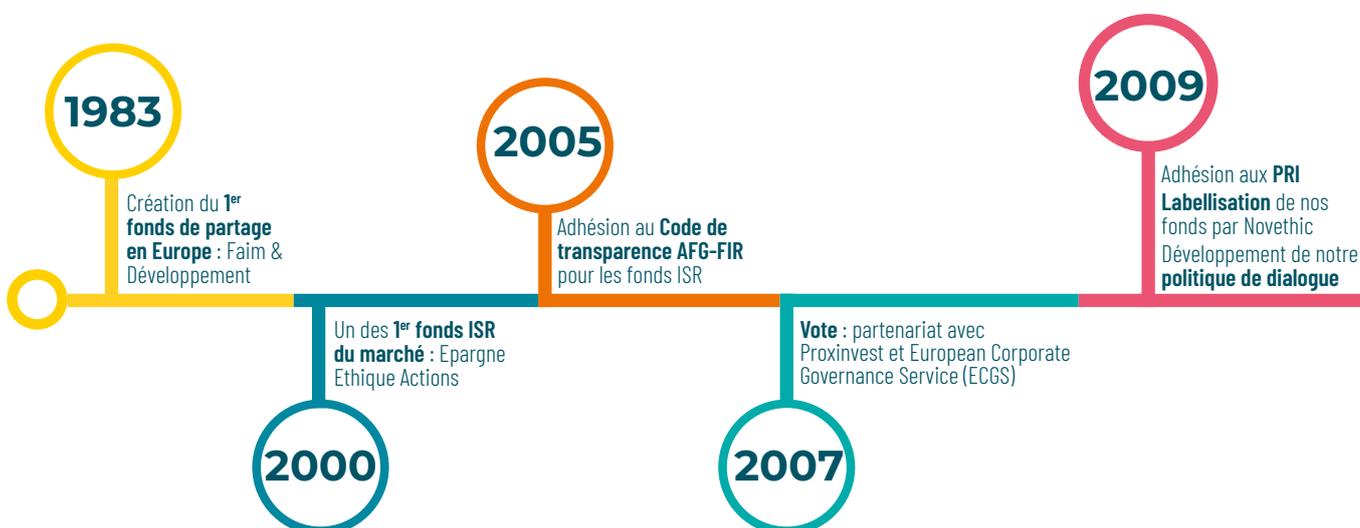
Afin de sensibiliser encore davantage les sociétés aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) de leur secteur d'activité, nous avons dialogué individuellement avec **10 entreprises**. Au total **178 questions** ont été formulées sur plusieurs thématiques ESG, comme la transition énergétique et le respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement.

Nous avons également signé **16 initiatives de dialogue collectif** liées aux thématiques de la transition énergétique, des droits de l'homme et de la responsabilité fiscale, à travers les réseaux internationaux de la finance responsable dont nous sommes signataires. Ces 16 initiatives nous ont permis de contacter **132 sociétés** différentes investies par nos fonds. Enfin, nous avons participé à **5 initiatives de dialogue avec les institutions** liées à la transparence des produits financiers et des informations ESG, à la reprise verte et durable suite à la pandémie, et au futur Ecolabel de l'UE.



**Cesare Vitali**,  
Responsable  
de l'analyse ESG et  
du développement ISR

<sup>(1)</sup> A comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19 % (source : AFG rapport 2019)



## Engagement actionnarial, une démarche volontaire

La politique d'engagement actionnarial est le prolongement naturel de notre démarche d'investisseur responsable, dont un des objectifs principaux est d'influencer la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises présentes dans nos portefeuilles.

L'investissement socialement responsable (ISR) nous permet d'orienter nos investissements vers les entreprises les plus performantes sur leurs enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et d'améliorer notre gestion des risques. Aujourd'hui, 100% de nos fonds ouverts\* sont gérés selon notre processus ISR.

L'engagement peut être réalisé par deux biais :

- le **vote en assemblée générale** des entreprises dont nous détenons des titres.

Lorsque nous achetons une action d'une entreprise, nous en devenons copropriétaire, ce qui nous donne le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et de nous prononcer sur la manière dont l'entreprise gère son activité ;

- le **dialogue direct** avec certaines entreprises sur des sujets ESG spécifiques liés à leur activité.

En complément du vote, un investisseur peut demander à une entreprise de rencontrer son management et/ou les personnes en charge de certains sujets ESG.

Cette démarche de dialogue peut être menée de manière individuelle ou collective, à travers les 5 coalitions d'actionnaires dont nous sommes partenaires.

En tant qu'investisseur responsable, nous avons choisi d'exercer de manière active nos droits de vote afin d'encourager – aux côtés d'autres parties prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs, régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises sur les risques ESG associés à leur activité.

\* 100% de nos fonds ouverts sont ISR (100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI) – hors certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée. Parmi ces fonds, 8 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat).



## Nouvelle saison des assemblées générales : quelles sont les attentes des investisseurs ?

La principale préoccupation des investisseurs est généralement la protection des droits des actionnaires et de la valeur actionnariale.

Cela passe notamment par un exercice de leurs droits de vote et une attention particulière aux résolutions proposées par le management des entreprises en assemblée générale.

Ecofi attend également un partage de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses différentes parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.), ainsi que l'intégration de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) au sein de la gouvernance d'entreprise.

Les résolutions proposées par les entreprises lors de leurs assemblées générales concernent en premier lieu :

- la composition du conseil d'administration (son indépendance, les compétences et la mixité de ses membres) ;
- le montant des rémunérations des mandataires sociaux et de leur retraite chapeau.

Les investisseurs, dont Ecofi, sont de plus en plus vigilants aux résolutions "say on pay", qui consistent en un vote des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants.

Cependant, cette année, la pandémie de COVID-19 a bouleversé l'organisation des assemblées générales, un grand nombre d'entreprises ayant choisi de tenir leur AG à huis clos. Un paradoxe car cette réunion annuelle est censée être un temps fort entre les actionnaires et les entreprises. Le droit de vote est de fait réduit à un vote préalable à l'assemblée générale, privant les actionnaires d'exercer leur droit de vote en séance.

Ecofi est convaincue qu'une bonne gouvernance passe par la mise en place de plateformes sécurisées permettant de dialoguer et de voter à distance, en direct, pendant l'assemblée générale.



## Les résolutions externes : outil privilégié des investisseurs engagés

### Une pratique très développée mais parvenue à un étiage

Le dépôt par les actionnaires de résolutions aux assemblées générales en dehors de celles rédigées par le conseil d'administration, deviennent de plus en plus populaires depuis quelques années. Si l'on analyse les tendances sur la décennie on remarque de réels changements de comportements face aux résolutions d'actionnaires : moins d'investisseurs restent sur la touche en ce qui concerne les résolutions d'actionnaires ESG, comme le montre la forte diminution des votes « d'abstention » enregistrés.

Cependant de nouveaux phénomènes apparaissent, les résolutions d'actionnaires sont volontairement « retirées » pour la moitié des cas, avant la tenue de l'AG. C'est paradoxalement une bonne nouvelle car ces retraits reflètent la volonté croissante des entreprises de parvenir à un accord sur les demandes des actionnaires.

Certaines résolutions néanmoins ne voient quasiment pas le jour. La Securities and Exchange Commission (SEC) a exclu des bulletins de vote des actionnaires des centaines de résolutions portant sur des enjeux environnementaux et sociaux. Or, les résolutions d'actionnaires sont quasiment l'unique moyen d'intégrer des sujets ESG dans les assemblées générales et les biais législatifs les premières limites à leur mise en place, particulièrement en Europe.

### Le climat, plus que jamais le thème de prédilection des investisseurs responsables

A l'instar de la prise de conscience grandissante de la société civile et des nombreuses manifestations relatives au réchauffement de la planète, le climat a constitué un thème cher pour les investisseurs et leur dépôt de résolutions. Comme ce fut déjà le cas en 2019, les résolutions d'actionnaires les plus marquantes

de cette année ont concerné le secteur pétrolier. En particulier, l'assemblée générale de Total, où deux résolutions ont été déposées sur le sujet. La première, soutenue par le conseil d'administration et adoptée, visait à ce que les membres du conseil d'administration prennent en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre de l'activité du groupe. La seconde, plus exigeante, soumise par onze actionnaires du groupe pétrolier et gazier dont Ecofi, demandait d'aligner ses activités avec les Accords de Paris et de préciser son plan d'actions. En soumettant ce genre de résolutions, les actionnaires ont réussi à se faire entendre, et la compagnie pétrolière semble s'améliorer sur ces questions.

### La crise de la Covid 19, porteuse de nouvelles thématiques ou terrible retour en arrière en termes de bonnes pratiques ?

La pandémie liée au COVID-19 a eu de grandes conséquences en termes de gouvernance, on constate que de plus en plus d'actionnaires montent au créneau, notamment par rapport à la possibilité d'exécuter certains de leurs droits lors des assemblées générales virtuelles. L'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR) alarmait dès le début de la crise, en mars 2020, des dangers en termes de droits des actionnaires et incitait les sociétés à adopter de bonnes pratiques telles que : la mise en place d'un service en ligne permettant aux actionnaires de poser leurs questions en direct lors des assemblées générales virtuelles ; l'instauration de plans d'urgence pour présenter les résolutions d'actionnaires en cas de défaillance technique ; et l'installation de mécanismes permettant aux actionnaires ou à leurs représentants de faire une présentation directe... Ainsi la bonne gouvernance et le respect des droits des actionnaires sont de moins en moins respectés en ce contexte si particulier.

Cependant, la crise du Covid-19 devrait aussi avoir des effets positifs et emmener les actionnaires à réfléchir sur de nouveaux sujets. Selon KPMG, les résolutions des actionnaires relatives à la divulgation de bonnes pratiques en termes de management du capital humain, notamment sur les enjeux la sécurité, de bien-être des travailleurs et de rétention des talents, devraient devenir un point de la croissance des investisseurs, et l'impact du COVID-19 devrait intensifier l'examen de la réactivité des entreprises sur ces questions. Ainsi les résolutions d'actionnaires dites « sociales » devraient se développer au cours des prochaines années.

### MODALITÉS POUR DÉPOSER UNE RÉOLUTION EXTERNE - DÉTENTION MINIMALE



0,5 % du capital  
(au-delà d'un capital  
de 15 M€)



1% du capital  
ou 2 000 \$  
en étant actionnaire  
depuis plus d'un an



5% du capital  
ou  
une valeur nominale  
de 500 000 euros

## Voter, une obligation d'investisseur responsable

Le département Ethique et Solidaire détermine les conditions d'exercice des droits de votes pour l'ensemble des OPC d'Ecofi investis en actions.

### Un vote sans condition

Ecofi vote à toutes les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, françaises comme étrangères<sup>(1)</sup>.

Notre participation aux votes n'est ainsi conditionnée ni à la détention d'une fraction minimale du capital des entreprises, ni à l'atteinte d'un seuil plancher de l'actif de nos OPC. Ecofi est toujours détentrice de ses actions le jour de l'assemblée générale.

### Un vote à l'ambition socialement responsable pour tous nos OPC

Notre objectif est de défendre l'intérêt à long terme de nos clients et de rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale. Il s'agit également de favoriser la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la bonne gouvernance des entreprises dont nous détenons des actions.

Ainsi, Ecofi vote « contre » le renouvellement des administrateurs de sociétés impliquées dans des controverses très graves pendant leur dernier mandat et également « contre » la candidature d'un administrateur s'il représente une société tierce fortement controversée selon le processus ISR de sélection des entreprises d'Ecofi, ou s'il en est par ailleurs administrateur.

### Un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires

Ecofi soutient les résolutions externes qui visent à instaurer de meilleurs standards de gouvernance (par exemple celles demandant la séparation des pouvoirs de président et de directeur général), une plus grande transparence, et également celles qui sont en faveur d'une gestion responsable des impacts environnementaux et d'une plus grande équité sociale.

<sup>(1)</sup> Excepté dans quelques cas : Power of Attorney (POA) notarié demandé par la réglementation nationale et blocage des titres exigé.

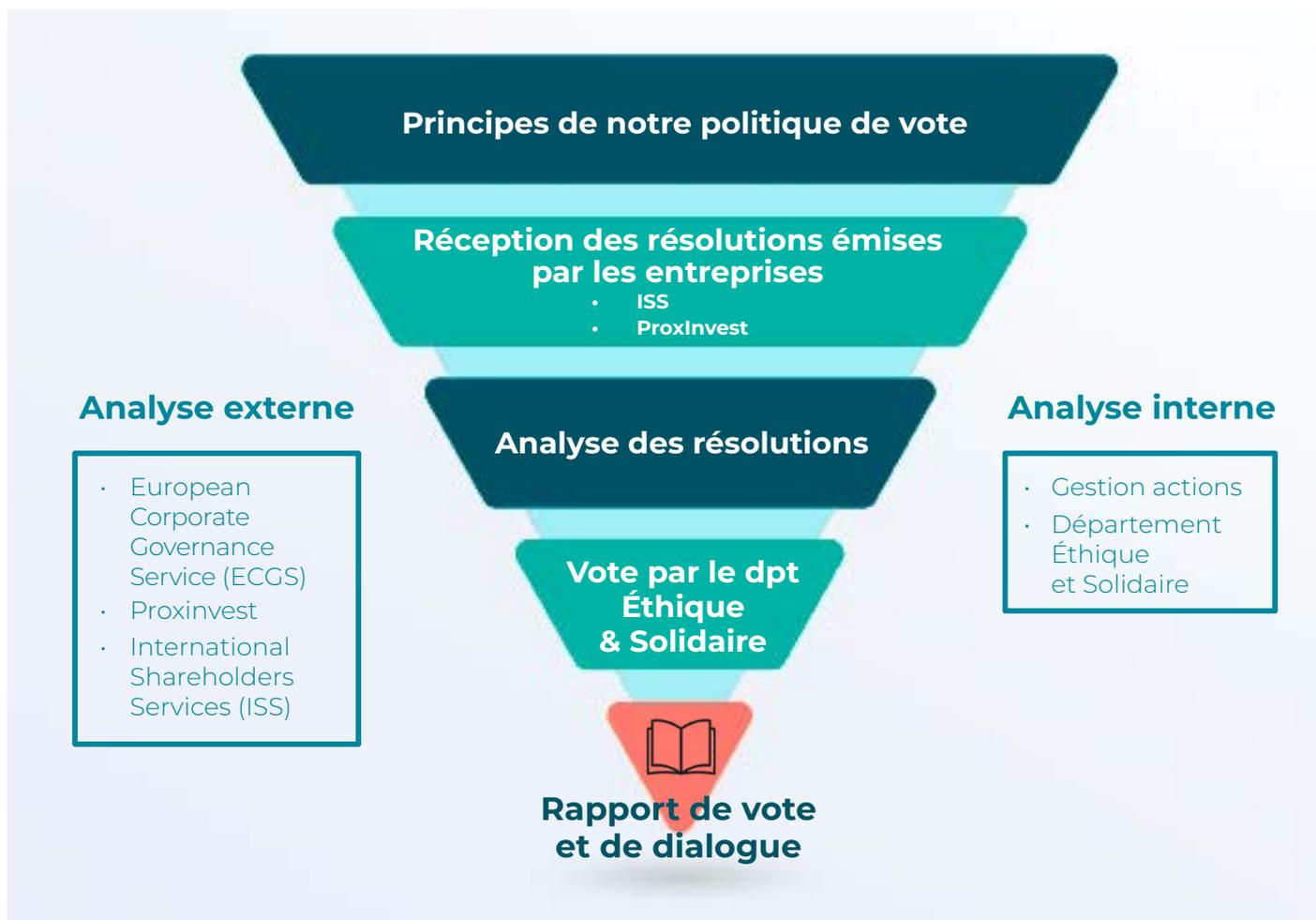


Ecofi tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPC qui en fait la demande – via l'adresse e-mail : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr) – l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors qu'il est éligible au périmètre de vote défini dans le document « politique de vote ».

Ecofi déclare :

- avoir systématiquement respecté les principes fixés dans son document « politique de vote » en 2020 ;
- ne pas s'être trouvé en situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des votes attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère. En particulier, Ecofi applique également les principes contenus dans sa politique de vote dans les AG des sociétés clientes.

## Processus de vote



Pour l'exercice de ses droits de vote, Ecofi s'appuie sur les services de « Proxy providers », sociétés qui lui fournissent des analyses détaillées sur les résolutions soumises aux votes des assemblées générales par le management des entreprises ou leurs actionnaires.

Ces partenaires fournissent des recommandations basées sur les principes de notre politique de vote.

Dans la majorité des cas, nous exerçons les droits de vote des OPC par correspondance ou via la plateforme de vote International Shareholder Services (ISS).

Cependant, nous veillons à participer physiquement aux assemblées générales des entreprises jugées les plus emblématiques en matière de RSE.

### Les partenaires d'Ecofi



Proxinvest pour l'analyse des votes des sociétés françaises.



European Corporate Governance Service (ECGS) pour l'analyse des votes des sociétés des pays européens, hormis la France.



Institutional Shareholder Services (ISS), plateforme de vote qui permet la génération et la transmission des bulletins de vote.

## Enjeux et principes fondamentaux de notre politique de vote 2021

Objet des résolutions	Enjeux	Principes de vote d'Ecofi
<b>Intégrité des comptes</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'actionnaire doit pouvoir avoir une vision sincère et intègre de la santé financière de son entreprise.</li> <li>La communication des montants de gaz à effet de serre par les sociétés est un enjeu primordial pour Ecofi. Elle permet d'évaluer leur « responsabilité climatique ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>+ Vote positif si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'information est accessible, sincère et cohérente ;</li> <li>les comptes sont certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes ;</li> <li>les dépenses non déductibles sont justifiées par le conseil d'administration.</li> </ul> </li> <li><b>- Vote négatif si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>une société ne communique pas suffisamment sur ses émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dividende versé aux actionnaires</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dividende rémunère le risque actionnarial mais il doit être justement proportionné pour ne pas contraindre la capacité d'investissement de la société et sa pérennité à long terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>+ Vote positif si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>le montant du dividende est cohérent avec la situation financière de la société.</li> </ul> </li> <li><b>- Vote négatif si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>la politique de dividendes n'est pas équilibrée et trop focalisée sur le court terme (moyenne des "pay-out ratio" des 3 dernières années supérieure à 80%) ;</li> <li>le paiement du dividende en actions prévoit une décote supérieure à 10% ;</li> <li>le taux d'endettement (gearing) est supérieur à 2 (hors sociétés du secteur financier).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Quitus</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le quitus, isolé de l'approbation des comptes, peut freiner l'engagement d'actions en responsabilité des mandataires sociaux et n'est pas conforme à la protection des intérêts des investisseurs.</li> <li>Ecofi sera attentive à une communication transparente et complète, par les sociétés dont elle est actionnaire, des émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>- Vote négatif systématique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>sauf si le quitus est obligatoire et prévu par la réglementation nationale.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Mandat des commissaires aux comptes (CAC)</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les commissaires aux comptes (CAC) ont pour mission de certifier les comptes et doivent donc être indépendants et libres de conflits d'intérêts avec l'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>- Vote négatif si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>les honoraires de conseil des commissaires aux comptes s'élèvent à plus de 25% du montant global des honoraires ;</li> <li>l'ancienneté des commissaires aux comptes excède 15 ans.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Équilibre des pouvoirs et séparation des fonctions</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>La séparation des pouvoirs au sommet d'une entreprise permet de dissocier la gestion opérationnelle (directeur général) de son contrôle (conseil d'administration).</li> <li>A contrario, le président-directeur général, disposant de la direction générale, et donc du pouvoir immédiat sur l'entreprise et ses collaborateurs, préside également au conseil d'administration qui le nomme, le contrôle et le rémunère : le contrôleur n'est autre que le contrôlé.</li> <li>La dissociation des pouvoirs évite les situations de conflits d'intérêts que fait naître la structure de conseil d'administration avec un exécutif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>- Vote négatif si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>il n'y a pas de séparation des fonctions de président du conseil (contrôle et stratégie) et de directeur général (direction opérationnelle), sauf si un administrateur indépendant référent est nommé et possède des contre-pouvoirs efficaces.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Responsabilité sociale</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecofi soutient les résolutions externes proposées par les actionnaires, lorsqu'elles ont pour objectif d'augmenter la transparence des sociétés sur les aspects ESG.</li> <li>Notre méthodologie d'analyse ne permet pas d'investir dans un émetteur dont le siège social est situé dans un paradis fiscal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>- Vote négatif si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>une résolution propose le transfert du siège social vers un pays considéré comme un paradis fiscal.</li> </ul> </li> </ul>

### Rémunération des dirigeants ("say on pay")



- La valeur créée doit être équitablement distribuée entre l'entreprise et ses différentes parties prenantes (actionnaires, salariés).
- La rémunération des dirigeants et administrateurs doit permettre l'alignement de leurs intérêts avec la performance de la société et les intérêts de ses parties prenantes, dont les actionnaires à long terme.
- Une information complète détaillant les principes servant au calcul de la rémunération des dirigeants doit être donnée aux actionnaires. La rémunération globale est entendue comme la somme des rémunérations fixes et variables ainsi que des attributions d'actions gratuites et/ou de stocks-options.

- +** Vote positif si la rémunération des dirigeants :
  - est transparente, cohérente avec la situation financière de l'entreprise et les pratiques de marché et de secteur ;
  - est attribuée selon des critères de performance de long terme détaillés ;
  - intègre des critères environnementaux et sociaux dans les politiques de rémunération des dirigeants exécutifs.
- Vote négatif si :
  - la rémunération globale (fixe, variable, stock-options et actions gratuites) excède 3 fois la rémunération fixe ;
  - les indemnités de départ sont supérieures à 2 ans de rémunération fixe, si elles ne contiennent pas de critères de performance ou en cas de malversation du dirigeant ;
  - les autorisations d'actions gratuites excèdent 1% du capital et 0,05% par dirigeant mandataire social ;
  - la société augmente les salaires des mandataires sociaux en cas de plan de licenciement significatif (principe de solidarité).

### Composition du conseil d'administration et mandat des administrateurs



- Les missions fondamentales du conseil d'administration (ou de surveillance) sont de défendre les intérêts de l'entreprise dans le respect de toutes ses parties prenantes, de déterminer la stratégie à long terme de l'entreprise et de veiller à sa mise en œuvre.
- La présence d'administrateurs compétents et indépendants est nécessaire pour lui permettre d'exercer au mieux cette mission de contrôle.
- Un administrateur indépendant ne doit entretenir « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe, ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (code AFEP-MEDEF).
- La diversité des parcours professionnels, expériences, âges, et l'équilibre hommes-femmes, constituent un facteur d'enrichissement des débats du conseil.
- Une information complète et transparente doit être établie à l'attention des actionnaires appelés à se prononcer sur la nomination ou le renouvellement des fonctions d'un administrateur.
- Dans une volonté d'efficacité, Ecofi est favorable aux conseils d'administration de taille moyenne. Pour pouvoir agir comme une équipe et accorder à chaque membre le pouvoir de s'exprimer, le conseil d'administration doit être composé au minimum de 5 membres et de 15 membres au maximum. Si une société est engagée dans une opération de fusion et ne respecte pas le nombre maximum de 15 membres, Ecofi donnera un an pour réaménager le Conseil et respecter le critère.

- +** Vote positif pour la nomination d'un nouvel administrateur si elle permet au minimum 1/3 d'administrateurs indépendants dans le conseil et 50 % dans les comités spécialisés. Ecofi est favorable à la représentation de salariés au conseil d'administration.
- Vote négatif :
  - lorsque les administrateurs candidats (1<sup>ère</sup> nomination ou renouvellement):
    - cumulent 5 mandats hors de l'entreprise (ou 2 dans le cadre d'un administrateur dirigeant),
    - affichent un taux de présence aux réunions du conseil d'administration inférieur à 75% ;
  - si la nomination de ces administrateurs amène à ne pas respecter la diversité du conseil, et notamment l'équilibre hommes-femmes (ratio < 30% sauf dans les pays disposant de législations plus strictes);
  - pour le renouvellement d'un administrateur si la société (ou celle dont il est dirigeant) a été impliquée dans des controverses très graves pendant le dernier mandat, sauf en cas d'opposition publique de l'administrateur concerné ;
  - pour un administrateur âgé de plus de 75 ans, sauf dans les cas où le dirigeant est aussi fondateur de la société ;
  - le renouvellement d'un administrateur d'une société américaine s'il fait partie du Comité d'Audit ou de RSE quand la société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre.

### Rémunération des administrateurs



- Les jetons de présence des administrateurs récompensent leur investissement personnel au sein du conseil, leurs compétences et visent à assurer leur assiduité.
- Leur montant ne doit pas être excessif, au risque de créer une réelle dépendance économique.

- +** Vote positif si :
  - la rémunération des administrateurs est indexée sur leur participation effective aux réunions du conseil.
- Vote négatif si le montant individuel moyen est supérieur à 100 000 euros.

### Augmentation de capital



- Le respect du Droit préférentiel de souscription (DPS), qui protège l'actionnaire fidèle, est fondamental lors des opérations d'augmentation de capital et justifie l'acceptation des demandes d'autorisations, sauf si elles incluent une décote.

- +** Vote positif si les enveloppes d'autorisations d'augmentation de capital se font :
  - avec DPS, dans la limite de 50% du capital ;
  - sans DPS, dans la limite de 10% du capital.
- Vote négatif si les autorisations d'augmentation de capital incluent une décote.

### Rachat d'actions par la société elle-même



- Les demandes d'autorisation de rachats d'actions doivent favoriser la stabilité financière de l'entreprise, être cohérentes avec la politique de distribution de dividendes et ne doivent pas assécher la liquidité du titre.

- +** Vote positif si les demandes d'autorisation de rachats d'actions se limitent au maximum à 10% du capital.
- Vote négatif si le rachat peut intervenir pendant les périodes d'offre publique ou lors de plans de licenciement significatifs.

# RÉSULTATS DES VOTES

(au 31/12/2020)

En 2020, Ecofi a exercé ses droits de vote dans **272 Assemblées générales** pour 274 sociétés dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable et pour lesquelles les dépositaires nous ont annoncé une AG, soit un ratio de 99,2%. Ces 272 AG ont comporté un total de **4 468 résolutions** soumises au vote des actionnaires<sup>(1)</sup>.

Nous avons voté « non » pour 1894 d'entre elles, soit **une moyenne de votes négatifs aux résolutions de 42%**, à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19 % (source AFG, rapport 2019). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises concerne la nomination des membres du Conseil d'administration et la rémunération des dirigeants.

Ecofi a soutenu **121 résolutions** d'actionnaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. Les exemples les plus emblématiques des résolutions soutenues ont été les suivants.

Enfin en 2020, Ecofi a contribué à déposer une résolution d'actionnaires minoritaires pour Total. Avec 10 autres investisseurs européens, Ecofi a engagé un projet de dépôt de résolution pour l'AG 2020 de Total. La résolution vise à renforcer la contribution du modèle économique de Total à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat. Il a été demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes, ainsi que les moyens déployés pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes. La résolution a réussi à réunir le nombre de titres nécessaires à l'inscription à l'AG mais elle a été repoussée (16% d'approbation).



## **E** comme **E**nvironnement

- L'établissement et la publication des objectifs de réduction d'émissions pour Royal Dutch Shell
- L'adoption d'un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes pour Total
- La publication d'un rapport concernant les impacts sur le changement climatique pour JPMorgan Chase et Union Pacific Corporation
- La publication d'un rapport concernant les impacts sur la pollution pour Amazon.com ;
- L'intégration du respect de l'Accord de Paris dans le statut pour Fortum Oyj
- L'intégration des impacts sur le changement climatique dans les évaluations des crédits pour Bank of Montreal et Toronto Dominion Bank
- La publication d'un rapport sur les risques de réputation liés au soutien aux énergies fossiles non conventionnelles pour JPMorgan Chase
- La publication sur les efforts mis en place pour limiter la déforestation pour The Procter & Gamble Company



## S comme Social

- L'adoption d'une politique et la publication d'un rapport sur la parité hommes/femmes pour The Home Depot et The Procter & Gamble Company
- La publication du ratio des rémunérations entre hommes et femmes pour Amazon.com, Cigna Corporation, Intel Corporation, JPMorgan Chase et Toronto Dominion Bank
- L'établissement d'un objectif en termes de parité H / F au sein du Conseil d'administration pour Bank of Montreal, Nokia et Toronto Dominion Bank
- La publication d'un rapport annuel sur les politiques mises en place en matière de liberté d'expression et d'accès à l'information pour Apple
- L'adoption d'un système informatique plus sécurisé pour mieux protéger les données sensibles des clients pour Bank of Montreal
- La publication d'un rapport sur le respect des droits de l'Homme pour Amazon.com et Tesla
- La publication d'un rapport sur la non-discrimination hommes/femmes et raciale pour Amazon.com
- La publication d'un rapport sur la gestion du gaspillage alimentaire pour Amazon.com
- La publication d'un rapport sur le harcèlement pour Amazon.com et Tesla

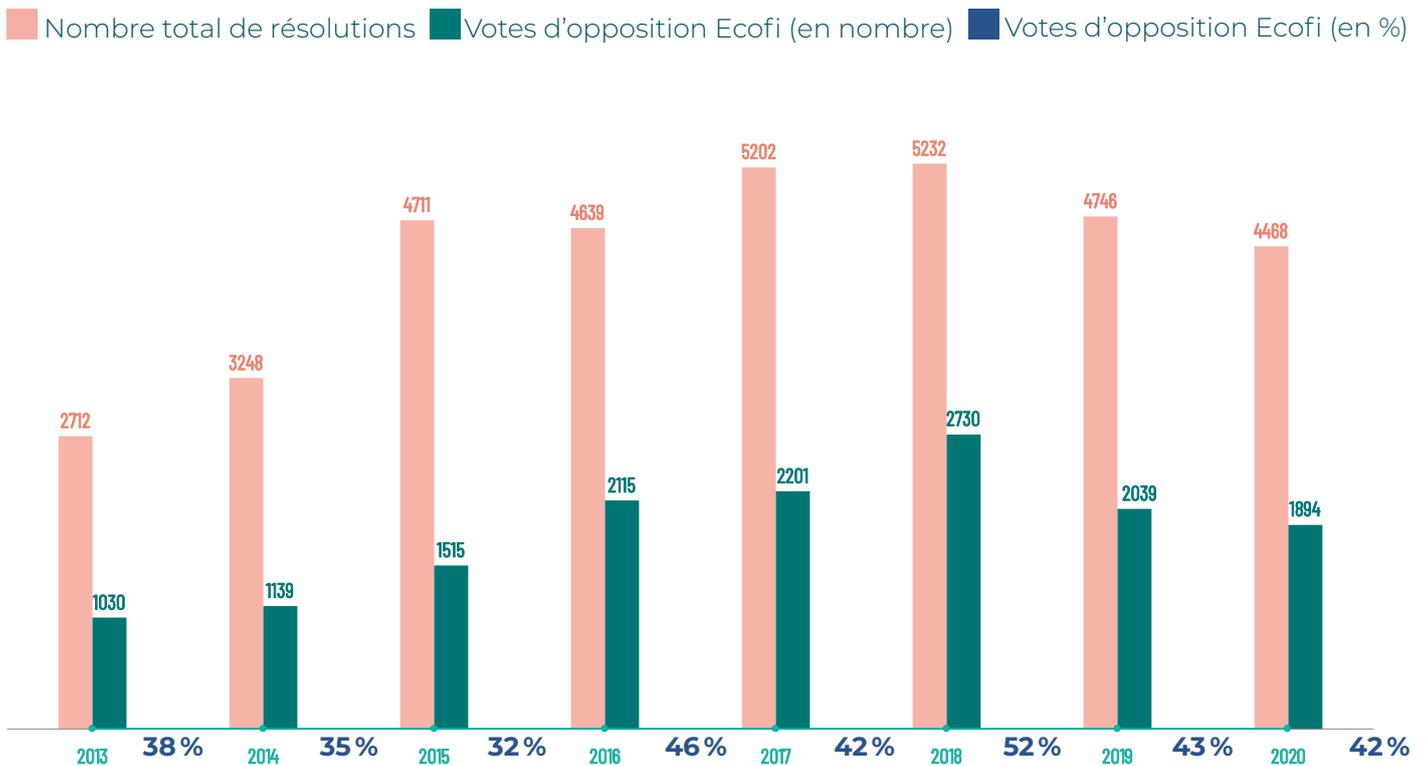


## G comme Gouvernance

- La nomination d'un président indépendant pour Amazon.com, AT&T, Caterpillar, Cisco Systems, CVS Health Corporation, JPMorgan Chase et Union Pacific Corporation
- La réduction du seuil de contrôle des actionnaires pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour Amazon.com, American Tower Corporation, Becton, Dickinson and Company, Cadence Design Systems, Caterpillar, Cigna Corporation, CVS Health Corporation, Edwards Lifesciences Corporation, Intel Corporation, JPMorgan Chase, Merck & Co., NextEra Energy, Verizon Communications, Xylem Inc, et The Home Depot
- La nomination d'un représentant des salariés dans le conseil d'administration pour AT&T, Microsoft Corporation, Square et Stryker Corporation
- La réduction du pay ratio entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane des salariés pour AT&T
- L'utilisation et la publication de critères de RSE pour le calcul de la rémunération variable du management pour Apple et Verizon Communications
- L'adoption d'une politique qui exige que les dirigeants qui ont bénéficié des programmes de stock-options conservent une partie importante des actions acquises pendant une période suivant la cessation de leur emploi pour The Home Depot
- La publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour Activision Blizzard, American Tower Corporation, Netflix, NextEra Energy, Nike et The Home Depot
- La publication d'un rapport sur les donations caritatives pour JPMorgan Chase
- La publication d'un rapport sur la transparence fiscale pour Merck & Co.
- La publication d'un rapport sur les activités de lobbying pour Amazon.com, Caterpillar, Citigroup, Verizon Communications et Walt Disney Company

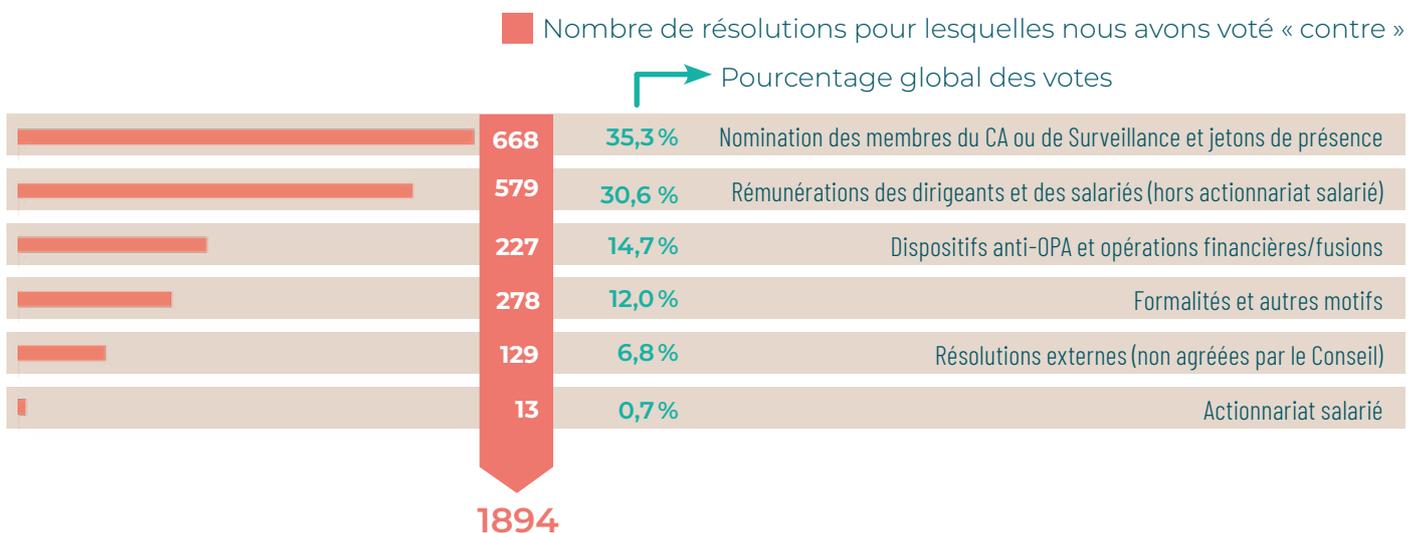
<sup>(1)</sup> Le Rapport de vote et de dialogue est en conformité avec le Règlement général de l'AMF (Livres III, Titre I, Chapitre IV, Section 8, Sous-section 3, Article 314)

## Un pourcentage élevé de votes d'opposition aux résolutions

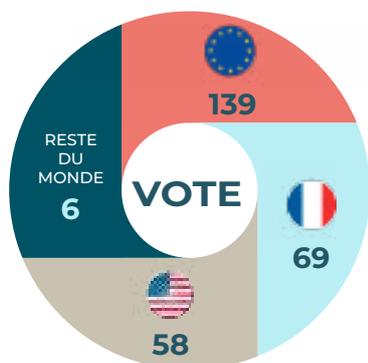


Le pourcentage de votes « contre » d'Ecofi en 2020 est à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19 % (source : AFG, rapport 2019).

## Motifs des votes d'opposition

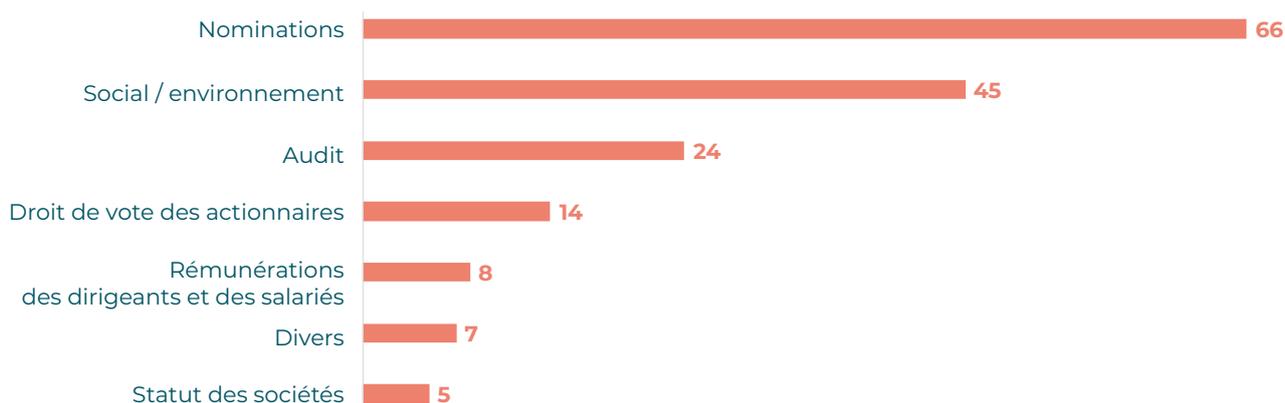


## Vote aux Assemblées générales par zone géographique

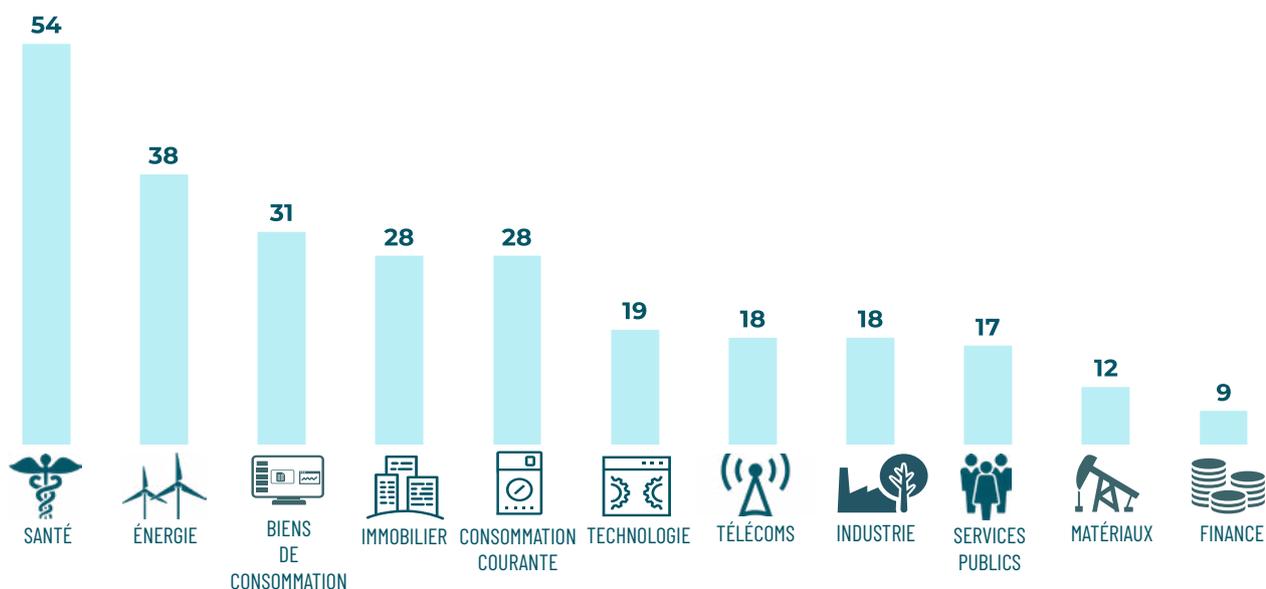


Zone géographique	Nombre d'assemblées générales	%
Europe	139	51,1 %
France	69	25,4 %
États-Unis	58	21,3 %
Reste du monde	6	2,2 %
	<b>272</b>	<b>100%</b>

## Thèmes des résolutions externes



## Nombre d'assemblées générales par secteur d'activité



# LE DIALOGUE

## Un dialogue engagé et constructif

Ecofi s'attache aussi en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises et les institutions. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les dirigeants et les experts des sociétés cotées françaises et étrangères dans lesquelles nous sommes investis par le biais de rencontres ou de questions écrites sur des thématiques choisies. Le dialogue, mené par le Département Ethique et Solidaire, est exercé :

- de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés cotées sur des enjeux ou risques ESG ;
- de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux, dont Ecofi est membre ou partenaire.

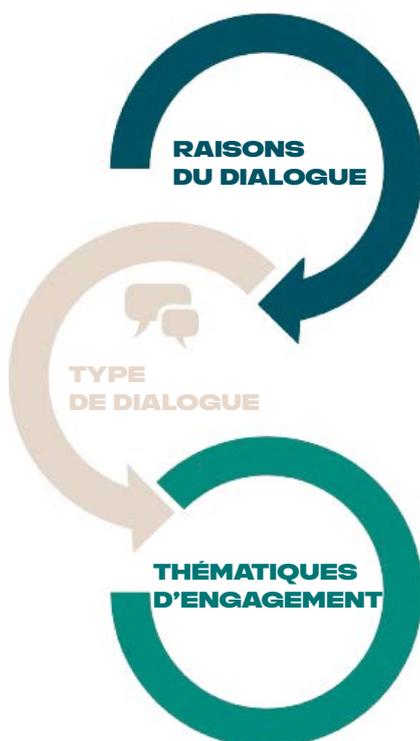
Le Département Ethique et Solidaire sélectionne les sociétés avec lesquelles dialoguer sur la base des critères suivants :

- implication dans des controverses ESG ou changement de la note controversée ;
- mauvaise performance ou changement de la note ESG ;
- communication des intentions de vote au moment de l'assemblée générale ;
- requête des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence ;
- requête du Comité controversé ou du Comité éthique et de mission ;
- intérêt particulier d'un point de vue ESG.

Le Département Ethique et Solidaire choisit les thématiques de dialogue (exemple: transition énergétique, responsabilité fiscale, parité et droits de l'Homme) et prépare les questions sur la base des facteurs suivants :

- points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale ;
- implication dans des épisodes controversés ;
- matérialité des enjeux ESG du secteur.

L'activité de dialogue est composée par différentes étapes (analyse ESG, préparation de questions, prise de contact avec la société, organisation du dialogue, évaluation des réponses, communication interne et externe) et basée sur une procédure formalisée.



Le dialogue se fait à l'initiative :

- du département éthique et solidaire
- des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence
- du Comité controversé ou du comité éthique et de mission

- Dialogue individuel
- Dialogue collectif
- Dialogue Institutionnel

- Points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale
- Implication dans des épisodes controversés
- Matérialité des enjeux ESG

## Un dialogue individuel : échanger

En 2020, Ecofi a dialogué avec **10 sociétés** : Albioma, Argan, Carl Zeiss, Daimler, Logikor, Renault, Sanofi, Total, VAT et Voltalia.

Le dialogue s'est concentré sur les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale de ces 10 sociétés et sur leur implication dans des épisodes controversés, identifiés à travers l'analyse ESG d'Ecofi.

Au total, le département ISR d'Ecofi a posé **178 questions** concernant les thématiques suivantes.

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts environnementaux des activités (solaires et biomasse)</li> <li>Transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sociaux des activités (solaires et biomasse)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts environnementaux des fournisseurs et des entrepôts</li> <li>Stratégie climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sociaux des fournisseurs et des entrepôts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> </ul>
DAIMLER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts environnementaux des batteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparences et performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparences et performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> <li>Politiques RSE</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts environnementaux des batteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux médicaments</li> <li>Sécurité des produits</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transition énergétique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Résolutions AGM 2020</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparences et performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparences et performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> <li>Politiques RSE</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie climatique</li> <li>Impacts environnementaux des fournisseurs</li> <li>Cycle de vie des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sociaux des fournisseurs</li> <li>Respect des droits de l'Homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparences et performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparences et performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> <li>Politiques RSE</li> </ul>

# LE DIALOGUE

## Un dialogue collectif : plus forts ensemble

En 2020, Ecofi a participé à **16 initiatives**, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable – dont Ecofi est partenaire : Shareholders for Change (SfC), les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le CDP, Access to Medicine Foundation (ATM) et le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable). Ces 16 initiatives nous ont permis de contacter **132 sociétés** différentes investies pas nos fonds.

Les 16 initiatives de dialogue collectif se sont focalisées sur trois thématiques :

- La transition énergétique,
- Les droits de l'homme,
- La responsabilité fiscale.

## LES ENJEUX DU DIALOGUE COLLECTIF



### Transition énergétique

Les changements climatiques entraînent des risques de long terme pour l'économie, en général, et pour les entreprises en particulier. Les investisseurs peuvent inciter les entreprises à adopter des politiques efficaces de lutte contre le changement climatique, de réduction de leurs émissions de gaz à effet serre et de développement de solutions et produits moins polluants.



### Droits de l'Homme

Les violations des droits de l'Homme des entreprises et de leurs fournisseurs représentent un risque légal et de réputation de plus en plus pris en compte par les investisseurs. Les investisseurs responsables, pour réduire leur exposition aux risques liés aux violations des droits de l'Homme, incitent les sociétés à se fixer des objectifs visibles et précis sur ce sujet, à appliquer des politiques et des mesures rigoureuses via des dispositifs efficaces de contrôle et de reporting.



### Responsabilité fiscale

L'optimisation fiscale agressive de certaines entreprises peut présenter des risques légaux, de bénéfice et de réputation pour les sociétés et leurs investisseurs. Les investisseurs peuvent donc inciter les entreprises à adopter de meilleures pratiques afin d'augmenter la transparence fiscale.

## Un dialogue collectif : les initiatives



Transition énergétique

### ShareAction»

#### Initiative sur la "décarbonisation"

En 2020 Ecofi a soutenu le dialogue « Investor Decarbonisation Initiative » coordonné par l'ONG anglaise Share Action, qui a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la réduction des risques liés à leur impact climatique. L'initiative propose aux entreprises 2 stratégies principales : faire des réductions d'émissions année après année et intégrer le changement climatique dans leur stratégie. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 21 entreprises dans lesquelles ses fonds investissent : Abbvie, Aviva, Carrefour, Colruyt Group, Continental, Ford, Fortum, Heineken, Henkel, Hochtief, General Electric, GlaxoSmith Kleine, Groupe PSA, Legrand, Michelin, National Grid, Rockwell Automation, Siemens, Veolia, Telefonica et Union Pacific.

IMPACT  
**21**  
entreprises  
contactées  
par Ecofi



#### Campagne pour la transparence 2020

Comme en 2019, Ecofi a rejoint l'initiative « Non-Discloser campaign » du CDP. Chaque année le CDP demande à 6 000 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seulement 2 000 de ces entreprises environ répondent à ces enquêtes. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 81 entreprises non répondantes investies dans ses fonds pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

IMPACT  
**81**  
entreprises  
contactées  
par Ecofi



#### Campagne de questions écrites au CAC 40

Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et d'engagement du FIR qui représente plus de 4 460 milliards d'euros d'actifs sous gestion, a soutenu une campagne de 12 questions écrites ayant trait à différents sujets ESG (principalement transition énergétique mais aussi responsabilité fiscale, parité, etc.) adressées à l'ensemble des entreprises du CAC 40. Les réponses à ces questions ont donné lieu à une analyse et à une étude publiques. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 21 entreprises investies : Air Liquide, Airbus, Arcelor Mittal, BNP Paribas, Bouygues, Capgemini, Carrefour, Crédit Agricole, Dassault Systems, Engie, Hermès, Legrand, Orange, Publicis, Safran, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Société Générale, Total et Veolia.

IMPACT  
**21**  
entreprises  
contactées  
par Ecofi

#### Dialogue avec Total

Ecofi avec les 10 autres investisseurs qui ont déposé la résolution à l'AG de Total concernant sa stratégie climatique, a dialogué avec son département de relations investisseurs et avec le Secrétaire du Conseil. La résolution vise à renforcer la contribution du modèle économique de Total à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat. Il est donc demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes, ainsi que les moyens déployés pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes. Pendant le dialogue, les investisseurs ont pu présenter à Total les contenus de la résolution dans le détail et échanger avec la société sur les impacts potentiels sur son modèle de business.

IMPACT  
Préciser un  
plan d'actions  
pour réduire les  
émissions

# LE DIALOGUE



## Dialogue sur la transition juste

Avec Friends Provident Foundation, membre anglais de Shareholders for Change, Ecofi a signé une lettre adressée à 3 énergéticiens - EDF, SSE et Iberdrola - afin d'organiser un dialogue autour des enjeux de la transition énergétique, de la transition juste et du lobbying sur le climat. Après le dialogue avec SfC, en novembre 2020, SSE a publié son premier rapport sur la transition juste, avec plusieurs objectifs en termes d'impact environnemental et social.

## Dialogues avec Repsol

Ecofi et la Fondation Finanzas Éticas, membre espagnol de Shareholders for Change, sont intervenus avec la collaboration de l'ONG Alianza Mar Blava à l'assemblée générale de Repsol. Ils ont demandé à l'entreprise de fournir des informations plus détaillées concernant le renouvellement de l'exploitation d'un puit de pétrole en Méditerranée. De plus il a été demandé au pétrolier de préciser la raison pour laquelle il a décidé de reporter ses investissements dans les énergies renouvelables, initialement prévus dans son Plan 2020-2025.

## Dialogue avec Hannover RE

Grâce à Shareholders for Change, Ecofi a apporté son soutien au dialogue avec Hannover RE concernant plusieurs enjeux ESG, dont la transition énergétique en termes de soutien au secteur des énergies fossiles, leurs stratégies ISR dans leur gestion d'actifs et leurs politiques RH pendant la crise du Covid.

## Dialogue sur l'implication dans des controverses

A travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté 5 sociétés investies - Adidas, HeidelbergCement, Nokia, Generali et Deutsche Post - pour leur demander d'explications concernant leur implication dans controverses différentes concernant l'impact négatif sur le changement climatique et le non-respect des droits de l'Homme. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative engage les sociétés concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires dans le futur.

IMPACT  
10  
entreprises  
contactées  
par Ecofi



## Droits de l'Homme



## Attente des investisseurs sur le respect des droits de l'Homme

Ecofi a signé, auprès de 176 investisseurs représentant 4,5 trillions de dollars d'encours sous gestion, une initiative de l'Investor Alliance for Human rights, membre d'ICCR, qui consiste à interpellier les sociétés les moins performantes de son « Corporate Human Rights Benchmark ». Cet outils permet d'évaluer des entreprises cotées selon un ensemble d'indicateurs des droits de l'Homme. Il est plus précisément demandé aux sociétés de démontrer leur respect des droits de l'Homme tout au long de leurs opérations et de leurs chaînes de valeur, notamment par la divulgation d'engagements publics forts, d'explications sur les processus de diligence en matière de droits de l'Homme et sur les mécanismes transparents permettant de remédier aux impacts négatifs des entreprises. Sur les 76 sociétés interpellées par les investisseurs, 5 sont investies par Ecofi : Ahold Delhaize, ArcelorMittal, ASML holding, Analog Devices et Infineon Technologies.

IMPACT  
5  
entreprises  
contactées  
par Ecofi



### Campagne 2020 sur l'accès aux médicaments

Ecofi a signé, aux côtés de 92 investisseurs représentant 12,7 trillions de dollars d'encours, l'initiative de la Fondation Access to Medicine concernant l'ODD 3 (Santé et bien-être pour tous) de l'ONU : ce projet d'engagement de long terme enjoint les investisseurs à dialoguer avec les 19 sociétés, dont 9 investies par les fonds d'Ecofi, recensées par l'index d'Access to Medicine sur l'enjeu de l'accès aux médicaments dans les pays en développement. En effet, il s'agit d'analyser des critères tels que la tarification, le comportement éthique ou les efforts de R&D de ces entreprises, en ligne avec les recommandations émises dans l'Access to Medicine Index.

**IMPACT**  
**9**  
entreprises  
contactées  
par Ecofi



### Attente des investisseurs sur la gestion des salariés pendant la crise du Covid

Ecofi a signé la déclaration des investisseurs « Investor Statement on Corona virus response » coordonnée par le réseau ICCR. Cette initiative a regroupé 307 investisseurs institutionnels représentant plus de 8,4 billions (bns) de dollars d'actifs sous gestion, appelant les sociétés à prendre des mesures concrètes visant à la protection des salariés en termes de santé et de sécurité. Ainsi, différentes recommandations sont faites, dont l'adoption des comportements prudents sur le plan financier, en termes notamment de politiques de dividendes.

**IMPACT**  
**307**  
investisseurs  
représentant  
8,4 bns de \$



### Attente des investisseurs contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement du secteur IT

Avec Ethos Foundation, membre suisse de Shareholders for Change, Ecofi a participé à une initiative d'engagement afin d'inciter différentes entreprises du secteur IT à adopter des mesures plus efficaces pour éradiquer le travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement. En tant qu'entreprises ayant des chaînes d'approvisionnement longues et complexes, souvent basées dans des pays à haut risque, elles sont particulièrement exposées aux risques liés au travail forcé. Ethos Foundation a utilisé la méthodologie développée par KnowTheChain. Les entreprises concernées investies par les fonds d'Ecofi sont ASML, Ericsson, Hexagon AB, Infineon, Nokia et NXP Semiconductors.

**IMPACT**  
**7**  
entreprises  
contactées  
par Ecofi

### Dialogue avec BMW

Ecofi, en collaboration avec Bank für Kirche und Caritas eG, membre allemand de Shareholders for Change, a dialogué avec BMW concernant ses politiques de sélection et de contrôle des fournisseurs, en particulier par rapport au respect des droits de l'Homme dans le chaîne d'approvisionnement des métaux rares.



### Dialogue avec Teleperformance

Ecofi a participé au dialogue organisé par le FIR, pour discuter de la responsabilité sociale de Teleperformance, avec un représentant de l'UNI Global Union, une fédération syndicale internationale. UNI Global Union nous a alerté sur les risques associés aux conditions difficiles de travail des salariés en termes de santé et de sécurité pendant la crise du COVID, en particulier aux Philippines, en Espagne et en Colombie.

**IMPACT**  
Alerte sur les  
conditions de  
travail

# LE DIALOGUE



## Responsabilité fiscale



### Transparence fiscale dans le secteur des télécommunications

A travers Shareholders for Change, Ecofi s'est rapprochée d'Orange, de Vodafone, de Telecom Italia et de Deutsche Telekom pour leur demander davantage de transparence quant à leur niveau de taxe et les règles associées à leur imposition, à la fois en fonction des pays dans lesquels leurs activités sont établies mais aussi par rapport à la manière dont ils transfèrent ou rapatrient leur bénéfice intra-groupe. Ecofi s'est chargée du rôle de « leader investor » du dialogue avec Telecom Italia.

IMPACT  
4  
entreprises  
contactées  
par Ecofi



### Dialogue avec Suez

Ecofi a soutenu un dialogue coordonné par Proxinvest avec Suez qui, en septembre 2020, a annoncé la création d'une fondation aux Pays-Bas comme dispositif anti-OPA, afin de rendre impossible le rachat de Suez Eau France par le concurrent Veolia. Cette initiative alerte sur le fait que cette décision, qui n'a fait l'objet d'aucun débat ou de vote en assemblée générale, n'est pas en ligne avec l'intérêt social de Suez. Enfin, selon l'analyse de Proxinvest l'information communiquée par Suez est lacunaire sur la nature des droits transférés à la fondation et sur la gouvernance de cette fondation.

IMPACT  
Alerte sur le  
manque de  
transparence

## Le dialogue institutionnel : interpellier

En 2020, Ecofi a participé à 5 initiatives de dialogue avec les institutions .



### Consultation sur la transparence des produits financiers

Ecofi a participé à la consultation des Autorités européennes de surveillance (EMA) sur le projet des normes techniques de réglementation (RTS) lié au règlement Disclosure de l'Union européenne. Dans sa réponse, Ecofi a signalé plusieurs sujets liés à la transparence des produits financiers, dont l'importance d'intégrer dans la disclosure obligatoire d'avoir des informations concernant l'exposition des portefeuilles aux énergies fossiles et aux mauvaises pratiques fiscales.

Transparence  
des produits  
financiers



### Dialogue pour une reprise verte durable

Ecofi a signé une lettre écrite par le CDP, l'IIGCC et les PRI, destinée aux leaders de l'Union européenne (UE), concernant la reprise économique suite à la pandémie du Covid. La lettre propose 5 recommandations de la communauté des investisseurs pour influencer l'UE à assurer une reprise verte durable en ligne avec l'Accord de Paris. La lettre a été signée par 109 investisseurs, représentant 11 900 milliards d'euros d'actifs et fait suite à la publication du premier élément de la stratégie de relance post-Covid proposée par l'UE.

109  
investisseurs  
représentant  
11 900 Mds €



### Alliance européenne pour une relance verte

Ecofi s'est engagée auprès de l'Alliance européenne pour une relance verte, lancée à l'initiative de Pascal Canfin, Président de la commission de l'Environnement du Parlement européen, afin de bâtir une réflexion partagée sur des plans d'investissements verts d'après crise. Elle regroupe des décideurs politiques, des chefs d'entreprises et des dirigeants financiers, des syndicats, des ONG et des groupes de réflexion. Les 270 acteurs de l'Alliance s'engagent à proposer les solutions d'investissement nécessaires et alignées avec les engagements pour le climat, pour relancer l'économie après la crise du Covid.

270  
acteurs pour  
une relance  
verte



### Consultation sur la transparence des informations ESG

Ecofi a participé à la consultation du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance concernant l'article 29 de la loi Energie et Climat et Disclosures, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Dans sa réponse, Ecofi a signalé plusieurs sujets liés à la transparence des sociétés du secteur financier, notamment concernant l'intensité carbone des portefeuilles et l'implication dans de mauvaises pratiques fiscales.

Transparence  
des  
informations  
ESG



Agence de l'Environnement  
et de la Gestion de l'Énergie

### Consultation sur l'Eco-label de l'UE

A travers la participation au Groupe Miroir français de l'Ecolabel européen coordonné par l'ADEME, Ecofi a participé à la Consultation de l'Union européenne sur les critères qui seront prévus par l'Eco-label sur les produits verts, en ligne avec la taxonomie européenne.

Finance  
durable

## Shareholders for Change, un réseau d'actionnaires définitivement engagés

### Une plateforme d'investisseurs collaboratifs

Shareholders for Change (SfC), un réseau d'actionnaires engagés, fondé par Ecofi et 6 autres sociétés de gestion européennes, a fêté son 3<sup>ème</sup> anniversaire en 2020, avec plus de 100 actions d'engagement pour l'année et la soumission de 2 résolutions d'actionnaires en AG. Ainsi, SfC regroupe un total de 11 investisseurs représentant quelques 28 milliards d'euros d'encours sous gestion.

Contrairement aux autres réseaux ou coalitions existantes, SfC se positionne comme une plateforme facilitatrice davantage que comme une organisation, avec l'objectif de rester concentré sur un nombre limité d'actions.

A cet effet, le premier objectif de SfC est d'organiser la participation collaborative aux AG annuelles de sociétés majoritairement européennes ainsi qu'un vote coordonné et la soumission de questions aux conseils d'administration.

Le dialogue avec les sociétés par le biais de lettres collectives ou par la mise en œuvre de réunions est également de la plus haute importance.

En 2020, le réseau s'est démarqué grâce à des actions d'envergure. Ainsi, trois membres de SfC, dont Ecofi, accompagnés d'autres investisseurs ont soumis une résolution d'actionnaires à l'AG annuelle de Total : la toute première résolution climatique présentée dans le pays. Un autre participant du réseau a présenté une résolution à l'AG du géant de la mode rapide H&M, demandant de divulguer les critères ESG déclenchant la rémunération variable des cadres dirigeants.

Enfin, SfC s'engage auprès d'institutions, d'associations et d'autres organisations publiques ou privées pour soutenir le développement de marchés financiers durables et d'une économie mondiale en accord avec le cadre des objectifs de développement durable.

### Une instance de réflexion

Pour pouvoir agir en tant qu'investisseurs engagés, SfC doit aussi savoir quelles questions poser aux entreprises. C'est pourquoi, chaque année, le réseau s'engage à publier de nouvelles recherches sur les controverses potentielles dans lesquelles certaines entreprises ou des secteurs entiers peuvent être impliqués.

Deux recherches ont ainsi déjà été publiées depuis la création du réseau : l'une sur les stratégies fiscales et la transparence des entreprises du secteur des télécommunications et l'autre sur les questions ESG dans la chaîne d'approvisionnement des métaux rares, comme le cobalt, matières premières essentielles pour la transition vers des sources d'énergie propres. Ces documents ont permis d'effectuer 16 initiatives d'engagements auprès de sociétés des secteurs concernés qui se poursuivront en 2021.

### Des résultats probants

En 2020, le réseau s'est engagé auprès de 100 entreprises et une institution souveraine, en les challengeant lorsque des controverses sérieuses étaient détectées et en les félicitant lors d'améliorations significatives.

Ainsi les membres de SfC adoptent deux styles d'engagement différents :

- l'engagement actionnarial, avec des sociétés qui, normalement, font déjà partie d'un univers d'investissement sélectionné selon les critères ESG
- l'engagement « critique » avec des entreprises qui sont visées par les campagnes des ONG ou qui seraient impliquées dans des controverses environnementales ou sociales graves.

En 2020, Ecofi a mené plusieurs actions d'engagement pour le réseau, permettant d'échanger de différentes manières (lettres aux entreprises, rencontres et réunions téléphoniques, ...) avec diverses sociétés.

## EN SAVOIR +

### SfC, c'est quoi ?

Créé en décembre 2017, le réseau européen Shareholders for Change a pour objectif de fédérer des acteurs européens très impliqués dans l'engagement actionnarial pour participer conjointement aux assemblées générales en posant des questions au conseil d'administration, co-signer des lettres aux entreprises, rencontrer les sociétés et échanger sur les engagements respectifs.

### Qui sont les membres ?

- Alternative Bank Schweiz (Suisse)
- Bank für Kirche und Caritas (Allemagne)
- Ecofi (France)
- Etica Sgr (Italie)
- Fair-Finance Vorsorgekasse (Autriche)
- Fondazione Finanza Etica (Italie)
- Fondation Ethos (Suisse)
- Forma Futura Invest (Suisse)
- Friends Provident Foundation (Royaume-Uni)
- Fundación Finanzas Éticas (Espagne)
- Meeschaert Asset Management (France)
- Sanso AM (France)

### Quels sont les enjeux privilégiés ?

- Droits de l'Homme
- Responsabilité fiscale
- Changement climatique

# UNE GESTION 100 % ISR

## IMPACT ISR : un processus en 3 temps

Le processus ISR se décline – en amont de l'analyse financière – en **3 temps**.

### 1 EXCLUSIONS sectorielles et des paradis fiscaux

#### Exclusions sectorielles

- Entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon
- Entreprises impliquées dans la production des 9 catégories d'armes controversées
- Paradis fiscaux
- Emetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et émissions souveraines de ces paradis fiscaux

### 2 SÉLECTION des émetteurs les plus responsables

Sélection des émetteurs les plus responsables sur la base des données de Vigeo-Eiris, avec notre **Méthode I-Score** :

- surpondération des indicateurs de résultat dans la note ESG globale pour mesurer la performance réelle de l'entreprise – en opposition à son discours
- surpondération de 4 critères à fort impact ESG à travers la Touche Ecofi : équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination
- Exclusion des émetteurs controversés qui font face à des incidents majeurs (pollution, atteinte aux droits de l'Homme, environnement...)

### 3 GESTION des émetteurs controversés

## UNIVERS D'INVESTISSEMENT ISR

- Un niveau d'intensité ISR, de 1 (plus faible) à 3 (plus fort), est appliqué en fonction du niveau d'engagement du fonds



## Engagements : Ecofi prend les devants

Ecofi a pérennisé ses engagements en devenant entreprise à mission et en inscrivant dans ses statuts son attachement à l'Investissement socialement responsable (ISR) et à la finance solidaire. Nous assurons à toutes nos parties prenantes que cet engagement, cohérent avec notre démarche actuelle, est durable.

Découvrez notre site dédié  
<https://les-engagements.ecofi.fr/>



# DIALOGUES INDIVIDUELS DEPUIS JANVIER 2012

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
<b>AGRO-ALIMENTAIRE</b>	Juin 2017 Février 2012	<b>Danone</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en matières premières (huile de palme, soja, sucre)</li> <li>• Transition énergétique</li> <li>• Huile de palme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits de substitution au lait maternel</li> <li>• Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	
<b>AUTOMOBILE</b> (constructeurs et équipementiers)	Juin 2020 Avril 2018	<b>Daimler</b>	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution</li> <li>• Transition énergétique</li> <li>• Impacts environnementaux des batteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Discrimination</li> <li>• Respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt</li> </ul>	
	Juin 2012	<b>PSA Peugeot Citroën</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence sur les risques environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	
	Mars 2020 Novembre 2019 Mai 2018 Mars 2013	<b>Renault</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Recherche et développement de solutions moins dépendantes au cobalt</li> <li>• Recyclage des batteries</li> <li>• Transparence sur les risques environnementaux</li> <li>• Pollution</li> <li>• Transition énergétique</li> <li>• Impacts environnementaux des batteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	Mars 2012	<b>Valeo</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence sur les risques environnementaux</li> </ul>		
<b>BIENS DE COMSO</b>	Avril 2020	<b>Carl Zeiss</b>	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> <li>• Politiques RSE</li> </ul>
	Juillet 2012	<b>L'Oréal</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en huile de palme</li> </ul>		
<b>DISTRIBUTION ALIMENTAIRE</b>	Juin 2017 Mai 2012	<b>Carrefour</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en matières premières (huile de palme, coton, sucre)</li> <li>• Transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Influence sur les fournisseurs et standards RSE</li> <li>• Droits humains</li> <li>• Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	
	Novembre 2017	<b>Casino</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en matières premières (huile de palme, coton, sucre)</li> <li>• Transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vigilance sur les fournisseurs</li> <li>• Relations avec les salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques d'influence</li> <li>• Rémunération des dirigeants</li> <li>• Corruption</li> </ul>
<b>ÉQUIPEMENTS ELECTRIQUES</b>	Mai 2013	<b>Schneider Electric</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des performances environnementales de la chaîne d'approvisionnement</li> </ul>		
	Décembre 2019	<b>Solutions 30</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	Décembre 2020	<b>VAT</b>	Suisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> <li>• Politiques RSE</li> </ul>

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
ÉNERGIE	Décembre 2020	Albioma	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts environnementaux des activités (solaires et biomasse)</li> <li>Transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sociaux des activités (solaires et biomasse)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	Août 2020	Volitalia	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie climatique</li> <li>Impacts environnementaux des fournisseurs</li> <li>Cycle de vie des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sociaux des fournisseurs</li> <li>Respect des droits de l'Homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gouvernance</li> </ul>
FINANCE	Novembre 2013	Barclays	Royaume-Uni		<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion responsable des restructurations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires</li> </ul>
	Juin 2015 Juin 2014 Octobre 2012	BNP Paribas	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations clients</li> <li>Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires</li> <li>Non-respect des embargos américains</li> <li>Organisation, effectifs, systèmes et procédures de conformité et contrôle interne</li> </ul>
	Octobre 2012	BPCE	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	
	Octobre 2012	Crédit Agricole	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	
	Décembre 2014	Crédit Suisse	Suisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement de projets controversés avec impacts environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires : évasion fiscale</li> <li>Manipulation de taux interbancaires</li> </ul>
	Décembre 2013	Deutsche Bank	Allemagne		<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires</li> </ul>
	Décembre 2014	HSBC	Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement de projets controversés avec impacts environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires : blanchiment d'argent ; manipulation de taux interbancaires</li> <li>Évasion fiscale</li> </ul>
	Décembre 2019	Royal Bank of Canada	Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des énergies fossiles extrêmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financements des producteurs d'armements controversés</li> <li>Droits de l'Homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité fiscale</li> </ul>
	Mars 2015 Mars 2014 Octobre 2012	Société Générale	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations clients</li> <li>Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires</li> <li>Organisation, effectifs, systèmes et procédures de conformité et contrôle interne</li> </ul>
	Décembre 2019	Visa	Etats-Unis			<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques anti-concurrentielles</li> <li>Responsabilité fiscale</li> </ul>
	Novembre 2013	UBS	Suisse			<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires</li> <li>Blanchiment d'argent</li> <li>Évasion fiscale</li> </ul>

# DIALOGUES INDIVIDUELS DEPUIS JANVIER 2012

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
IMMOBILIER	Mai 2019	Adler Real Estate	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	Octobre 2020	Argan	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts environnementaux des fournisseurs et des entrepôts</li> <li>• Stratégie climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts sociaux des fournisseurs et des entrepôts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	Novembre 2020	Logicor	Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> <li>• Politiques RSE</li> </ul>
INFRA-STRUCTURES D'ÉNERGIE ET DE TRANSPORT	Décembre 2013	Alstom	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion responsable des restructurations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éthique des affaires : corruption et pratiques anti-concurrentielles</li> <li>• Organisation, systèmes et procédures de conformité</li> </ul>
LUXE	Juillet 2012	LVMH	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	
MATÉRIAUX DE DISTRIBUTION	Mars 2012	Lafarge	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité et égalité hommes-femmes</li> </ul>	
PHARMACIE & CHIMIE	Septembre 2015	Bayer	Allemagne		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité des produits</li> <li>• Accessibilité des produits</li> <li>• Tests cliniques</li> </ul>	
	Octobre 2013					
PÉTROLE	Juillet 2015	Royal Dutch Shell	Royaume-Uni Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fuites au Nigeria</li> <li>• Exploration en Arctique</li> <li>• Sables bitumineux</li> <li>• Changements climatiques et transition énergétique</li> <li>• Énergies renouvelables</li> </ul>		
	Avril 2020 Avril 2019 Avril 2018 Avril 2017 Juillet 2015	Total	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur la biodiversité</li> <li>• Stratégie climatique</li> <li>• Approvisionnement en matières premières (huile de palme, eau)</li> <li>• Énergies renouvelables</li> <li>• Sables bitumineux</li> <li>• Exploration en Arctique</li> <li>• Transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec les communautés locales</li> <li>• Santé et sécurité des collaborateurs</li> <li>• Droits de l'Homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolutions AG 2019</li> <li>• Résolutions AG 2018</li> <li>• Rémunération des dirigeants</li> <li>• Corruption</li> <li>• Résolutions AG 2017</li> <li>• Résolutions AG 2020</li> </ul>
SANTÉ	Septembre 2015 Octobre 2013	Bayer	Allemagne		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité des produits</li> <li>• Accessibilité des produits</li> <li>• Tests cliniques</li> </ul>	
	Décembre 2018	Euofins Scientific	Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> </ul>
	Décembre 2018	Korian	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des patients</li> </ul>	
	Novembre 2014	Novartis	Suisse		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité des produits</li> <li>• Pratiques marketing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éthique des affaires : corruption et pratiques anti-concurrentielles</li> <li>• Organisation, systèmes et procédures de conformité</li> </ul>

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
<b>SANTÉ</b>	Janvier 2019 Novembre 2018	<b>Orpea</b>	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des patients</li> </ul>	
	Décembre 2020 Mars 2018 Mars 2014 Mars 2012	<b>Sanofi</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des produits</li> <li>• Transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité et égalité hommes-femmes</li> <li>• Accès aux médicaments</li> <li>• Qualité et sécurité des produits</li> <li>• Sécurité des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la corruption</li> <li>• Systèmes et procédures de conformité et contrôle interne</li> </ul>
	Mars 2019	<b>Siemens Healthiners</b>	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des performances sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de gouvernance</li> </ul>
<b>SERVICES A LA PERSONNE</b>	Mai 2019	<b>Bright Horizon Family Solutions</b>	Etats-Unis		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des élèves</li> </ul>	
<b>TÉLÉCOMS</b>	Octobre 2019	<b>Orange</b>	France		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec les clients</li> <li>• Relations avec les salariés</li> <li>• Santé et sécurité des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques anti-concurrentielles</li> </ul>
<b>TRANSPORTS</b>	Octobre 2017	<b>Bolloré</b>	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en matières premières (huile de palme, bois)</li> <li>• Transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains</li> <li>• Vigilance sur les fournisseurs</li> <li>• Relations avec les salariés</li> </ul>	

# NOS PARTENAIRES



## Access to Medicine Foundation (Atmindex)

La Fondation Access to Medicine est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement.

La Fondation publie l'indice « Access to Medicine Index », qui classe les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments. Ecofi est membre de Atmindex.

[www.accesstomedicineindex.org](http://www.accesstomedicineindex.org)



## Association Française de la Gestion Financière (AFG)

L'AFG représente les professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs.

Ecofi est membre de l'AFG et participe à la Plénière investissement responsable ainsi qu'à d'autres groupes de travail sur l'ESG.

[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)



## CDP

Le CDP est une association d'investisseurs institutionnels qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre les changements climatiques, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur impact sur les forêts et leur utilisation de l'eau. Ecofi est membre du CDP.

[www.cdproject.net](http://www.cdproject.net)



## Éthique & Investissement

L'Association Éthique et Investissement a été fondée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses. Elle s'adresse à toute personne – particulier ou organisation – soucieuse d'exercer sa responsabilité d'investisseur et d'actionnaire. Son objet est de promouvoir l'éthique dans les placements financiers par la prise en compte de critères ESG. Ecofi est membre d'Éthique & Investissement.

[www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)



## Expert Corporate Governance Service (ECGS)

Créé en 2004, ECGS est un groupement de consultants européens locaux et indépendants (dont Proxinvest), spécialisés en matière de gouvernance. ECGS propose aux investisseurs institutionnels une analyse des assemblées générales des sociétés européennes avec recommandations de vote, ainsi que de la recherche en matière de gouvernance. Ecofi est cliente d'ECGS.

[www.ecgs.net](http://www.ecgs.net)



## Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Le FIR a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'Investissement socialement responsable (ISR) en France. Ils sont à l'initiative de la Semaine de l'ISR, devenue Semaine de la finance responsable. Les équipes d'Ecofi participent à plusieurs commissions du FIR. Ecofi est membre du FIR.

[www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)



## Institutional Shareholder Services (ISS)

ISS est une agence d'analyse de la gouvernance et d'implémentation de la politique de vote pour les investisseurs.

Ecofi est cliente d'ISS.

[www.issgovernance.com](http://www.issgovernance.com)



### ISS ESG

ISS ESG est la branche d'investissement responsable d'Institutional Shareholder Services Inc. Elle fournit des solutions environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs, les hedge funds et les administrateurs d'actifs.

Ecofi est cliente d'ISS ESG pour le service sur les données carbone, l'alignement avec les scénarios climatiques et les risques liés au climat des émetteurs.

<https://www.issgovernance.com/esg/>



### PhiTrust

PhiTrust, société de gestion française, développe des stratégies d'engagement actionnarial visant à améliorer la gouvernance des entreprises cotées et à promouvoir des investissements conciliant performance financière, bonne gouvernance, respect de l'environnement et cohésion sociale.

Ecofi collabore avec Phitrust à travers sa politique d'engagement actionnarial.

[www.phitrust.com](http://www.phitrust.com)



### Principles of Responsible Investment (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du Pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP-FI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à leurs décisions d'investissement.

Ecofi est signataire des PRI depuis 2009.

[www.unpri.org](http://www.unpri.org)



### Proxinvest

Créée en 1995, et détenue majoritairement par Pierre-Henri Leroy, Proxinvest est la première agence française d'analyse de gouvernance et de politique de vote. Elle est membre du réseau européen ECGS.

Ecofi est cliente de Proxinvest.

[www.proxinvest.fr](http://www.proxinvest.fr)



### Société Française des Analystes Financiers (SFAF)

La SFAF est une association créée en 1961 œuvrant à l'amélioration des techniques de l'analyse financière. Ecofi participe aux Commissions ESG et Impact Investing de la SFAF.

[www.sfaf.com](http://www.sfaf.com)



### Shareholders for Change (SfC)

Créé en 2017, Shareholders for Change est un réseau d'investisseurs européens qui a pour objectif de dialoguer avec les sociétés en vue d'améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance.

Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change.

[www.shareholdersforchange.eu](http://www.shareholdersforchange.eu)



### Vigeo-Eiris

Vigeo-Eiris est une agence française de notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) qui fournit des informations sur environ 8000 entreprises et États dans les principaux indices internationaux.

Ecofi est cliente de Vigeo-Eiris.

[www.vigeo-eiris.com](http://www.vigeo-eiris.com)

## Actions gratuites

Il s'agit d'une action qu'une société décide d'attribuer gratuitement, en accord avec ses actionnaires. Le nombre d'actions distribuées gratuitement est proportionnel au nombre d'actions détenues par l'actionnaire. Les actions gratuites sont parfois soumises à des conditions de détention, favorisant l'actionnariat de long terme.

## Administrateur

Personne physique ou représentant d'une personne morale siégeant au Conseil d'administration.

## Administrateur indépendant

Le Rapport Bouton définit un administrateur indépendant comme un administrateur qui "n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement."

## Apport en nature / numéraire / industrie

Ensemble de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pouvant être apportés dès l'origine d'une entreprise ou lors de son développement (augmentation de capital). L'apport en nature s'oppose à l'apport en numéraire qui correspond à des apports en espèces. L'apport en industrie regroupe l'ensemble des savoirs et des connaissances qu'un investisseur peut apporter.

## Assemblée générale

Les assemblées générales sont le lieu où les actionnaires peuvent exercer leur pouvoir de décision. Ces décisions sont classées en deux types suivant leur importance. Les règles d'adoption des résolutions dépendent de cette classification :

- l'assemblée générale ordinaire (AGO) prend, à la majorité simple des actions représentées, des décisions concernant la gestion ordinaire de la société : approbation des comptes, distribution de dividendes, nomination et révocation d'administrateurs ;
- l'assemblée générale extraordinaire (AGE) prend des décisions modifiant les statuts : augmentation de capital, fusion, apport partiel d'actifs, scission, émission d'actions... à une majorité renforcée (dite "majorité qualifiée" – différente selon les pays).

## Augmentation de capital

Acte qui consiste à augmenter le capital social d'une entreprise en émettant de nouvelles actions. Généralement utilisée en dernier recours pour assurer le finan-

cement de l'entreprise (après l'autofinancement et l'endettement), ce type d'opération peut avoir pour effet, à court terme, de diminuer le bénéfice par action et / ou de réduire le contrôle des actionnaires. La société propose généralement aux anciens actionnaires de souscrire de nouveaux titres à un prix en principe inférieur au dernier cours de bourse.

## Conseil d'administration

Conseil dont les membres sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, qui élit ensuite le président. Les administrateurs disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne.

## Conventions réglementées

Ce sont des conventions non habituelles ou conclues à des conditions anormales directement ou indirectement entre la société et son dirigeant, un actionnaire détenant plus de 10 % des voix, ou une société qui les contrôle. Elles doivent être autorisées (avant) et/ou approuvées (après) par un organe social indiqué par la Loi (Conseil d'administration, Conseil de surveillance, Assemblée des associés, etc.).

## Cumul des fonctions

Il s'agit, pour une personne, de cumuler les fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général au sein d'une même société. Le président-directeur général dispose ainsi de pouvoirs étendus :

- en sa qualité de directeur général, il assure la direction opérationnelle de la société ;
- en sa qualité de président du Conseil d'administration, il supervise l'établissement des grandes orientations de la société.

## Dividende

Les dividendes servent à rémunérer les apporteurs de capitaux propres (les actionnaires). Ils sont en général distribués à partir du bénéfice net de l'exercice clos, mais peuvent également être prélevés sur les bénéfices mis en report à nouveau ou en réserve.

## Droit préférentiel de souscription (DPS)

Le Droit préférentiel de souscription est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. Celui qui est déjà actionnaire possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital.

## Environnement, Social, Gouvernance (ESG)

L'acronyme ESG désigne les enjeux et critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ils constituent généralement les trois piliers de l'analyse ISR qui consiste à évaluer la performance et le niveau de responsabilité des entreprises et États dans ces trois domaines.

Exemples de critères :

- Environnementaux : politique de prévention et de contrôle des pollutions, système de management environnemental, émissions de polluants ;
- Sociaux : santé et sécurité des collaborateurs, respect des droits syndicaux, diversité et égalité hommes-femmes ;
- Gouvernance : indépendance et diversité du Conseil d'administration, mesures de prévention de la corruption, rémunération des dirigeants.

## Gouvernance d'entreprise

La gouvernance se définit comme l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise – tels que les actionnaires, les dirigeants et les salariés – et pose les règles et les procédures de prises de décisions.

## Investissement socialement responsable (ISR)

Un investissement est dit socialement responsable s'il intègre, en plus de l'analyse des critères financiers, une analyse des pratiques des entreprises en matière d'Environnement, de Social et de Gouvernance (ESG).

« L'ISR (Investissement socialement responsable est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (définition AFG-FIR).

### Jeton de présence

C'est la rémunération accordée aux administrateurs. Elle est calculée, en principe, selon leur assiduité de présence aux réunions. En pratique, il s'agit d'une rémunération fixe qui peut être attribuée également aux absents.

### Mandataire social

Personne ayant autorité pour représenter la société auprès des tiers : gérant (SARL), président ou directeur général (SA).

### Mesures anti-OPA

Les mesures anti-OPA constituent l'un des moyens défensifs de contrôle d'un actionnariat. Elles peuvent se répartir en 4 catégories :

- séparer le pouvoir du capital (commandite, action sans droit de vote...);
- contrôler les changements d'actionnariat (déclaration de seuil, droit d'agrément...);
- renforcer les actionnariats fidèles (actionnariat salarié...);
- utiliser des dispositions juridiques (autorisations administratives, clauses de changement de contrôle...).

### Offre publique d'achat (OPA)

L'offre publique d'achat consiste à proposer aux actionnaires d'une société cotée l'acquisition de la totalité des titres pendant une période donnée et pour un prix fixé. La procédure d'OPA se fait sous la surveillance des Autorités de marché qui s'assurent du respect des principes de transparence, de bonne information et d'égalité de traitement des actionnaires.

### Organisme de placement collectif (OPC)

Les Organismes de placement collectif sont des sociétés financières dont la fonction consiste à placer, sur les marchés, des capitaux ou des biens immobiliers qu'elles collectent auprès du public.

### Options de sur-allocation (« greenshoe »)

La technique dite "greenshoe", du nom de la première entreprise l'ayant utilisée, permet de réguler le cours d'une action au moment de son introduction en bourse. L'entreprise donne à la banque qui procède à l'introduction l'option d'acheter une quantité de titres supérieure à ce qui était initialement prévu. Si la demande de titres est forte, la banque pourra ainsi allouer davantage de titres aux investisseurs en exerçant son option. Dans le cas opposé, la banque n'exercera pas son option et achètera les titres dont elle a besoin sur le marché, ce qui a pour effet de maintenir les cours.

### Parachute doré

Un parachute doré ou "golden parachute" est une somme d'argent perçue par un dirigeant d'entreprise au moment de son départ. Cette clause du contrat de travail du dirigeant peut lui permettre de se prémunir contre un changement de contrôle de la société.

Toutefois, certains de ces parachutes ont pu apparaître comme des éléments de rémunération abusifs, notamment dans le cas de dirigeants remerciés pour mauvais résultats. Face à la menace du régulateur, le patronat français a édicté un Code de gouvernance pour limiter les conditions de leur attribution.

### Parties prenantes

Une partie prenante ("stakeholder") est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet, c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution). Pour les entreprises : clients, salariés, syndicats, Etats, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires, citoyens, etc.

La notion de partie prenante est centrale dans les questions de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

### Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les PRI sont issus de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan qui, en 2007, a invité un grand nombre d'investisseurs à travers le monde à intégrer, dans leurs décisions d'investissement, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ils s'articulent autour de six principes.

- Principe 1 : nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
  - Principe 2 : nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
  - Principe 3 : nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
  - Principe 4 : nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
  - Principe 5 : nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
  - Principe 6 : nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.
- Ecofi est signataire des PRI depuis 2009 et nous répondons chaque année à leur questionnaire évaluant notre implémentation des six principes.

### Proxy providers

Ce sont des sociétés de service qui fournissent aux investisseurs des conseils sur leur politique de vote et les assistent dans l'exercice de leurs droits de vote. Leur principale mission est d'analyser les pratiques de gouvernance d'entreprise et les résolutions proposées aux assemblées générales de sociétés cotées.

### Quitus

C'est le nom donné à la décision par laquelle les actionnaires d'une société, réunis en assemblée délibérante, approuvent la gestion du ou des mandataires sociaux.

### Rachat par la société de ses propres actions

Une entreprise peut, dans certaines circonstances, racheter ses propres actions et les garder à son actif, ou les annuler. Dans ce cas, on parle de réduction de capital. Le rachat d'action, comme le dividende ou la réduction de capital, permet de rendre des fonds aux actionnaires mais il n'est pas parfaitement substituable à ces deux derniers. Ainsi, le rachat d'actions a un caractère ponctuel, au contraire du dividende qui est récurrent.

### Résolution

Proposition soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

### Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

La RSE est l'application des principes du développement durable à l'entreprise. Il s'agit, pour les entreprises, d'intégrer en sus des critères économiques usuels, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) propres à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes. La mise en place d'une stratégie RSE a un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, les relations avec les fournisseurs, ou la gestion des pollutions.

### Ratio d'équité

Le ratio d'équité représente le rapport entre les rémunérations des mandataires sociaux et les rémunérations moyennes et médianes des salariés.

### Say on pay

Le say on pay est une règle en droit des sociétés par laquelle les actionnaires d'une entreprise réunis lors de leur assemblée générale peuvent voter sur la rémunération des dirigeants.

### Stock-options

Les stocks-options sont des options sur des titres émis par des sociétés à destination de leur personnel. Les conditions d'exercice sont avantageuses pour le personnel et sont déterminées à l'avance.

**ECOFI**

Société de gestion de  
portefeuille agréée par  
l'AMF sous le n°GP97004

22 rue Joubert - 75009 Paris  
01 44 88 39 00  
Télécopie : 01 44 88 39 39

✉ [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)  
🌐 [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

## ECOFI

Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.

Entreprise agile et à taille humaine, Ecofi est une société de gestion qui, depuis 1972, prend en compte dans ses décisions d'investissement les exigences de respect de l'Homme et de la Planète ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises.

Cet engagement n'a fait que grandir au fil des ans.

En juin 2020, Ecofi est devenue l'une des premières entreprises à mission dans le monde de la finance, avec l'affirmation de sa raison d'être.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité avec, dès janvier 2019, avec une gamme de fonds ouverts 100% ISR\*.

**Aujourd'hui, Ecofi inscrit plus que jamais sa démarche sur le long terme, alliant maîtrise, implication et sincérité pour bâtir, Ensemble, des solutions d'investissement durables.**

*\*100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hors certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée).*

*Parmi ces fonds, 8 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.*